

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: HG tegen fruitvliegjes

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: EU-0026224-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0026224-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

HG tegen fruitvliegjes
HG gegen Fruchtliegen
HG contre les mouches à fruits

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	HG International B.V.
	Adresse	P.J. Oudweg 41 1314 CJ Almere Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	EU-0026224-0000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	EU-0026224-0000	
Date de l'autorisation	05/11/2021	
Date d'expiration de l'autorisation	05/11/2031	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	HG International BV
Adresse du fabricant	P.J. Oudweg 41 1314 CJ Almere Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Damsluisweg 70 1332 EJ Almere Pays-Bas

Nom du fabricant	JBC Solutions B.V.
Adresse du fabricant	Industriestraat 13 7482 EW Haaksbergen Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Industriestraat 13 7482 EW Haaksbergen Pays-Bas

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	2323 - Vinaigre
Nom du fabricant	Flevo Chemie Nederland BV
Adresse du fabricant	Stephensonstraat 25 3846 AK Harderwijk Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Stephensonstraat 25 3846 AK Harderwijk Pays-Bas

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Vinaigre		Substance active	8028-52-2		99,645

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation 1 - Appât

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Appât pour usage intérieur

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Drosophila melanogaster*
Nom commun: Fruit fly
Stade de développement: All

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application manuelle
Description détaillée:
Ouvrez le petit flacon et versez 5 ml de liquide (jusqu'au repère d'indication) dans le piège. Le piège doit être placé dans la pièce.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Taux d'application = un piège pour 60 m³ (24 m²)
Dilution (%): n.a.
Nombre et fréquence des applications:
Fréquence : saisonnière
en cas de besoin après un minimum de 14 jours, le HG contre les mouches à fruits doit être renouvelé dans le piège

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Flacon de 30 ml en HDPE (rempli de 20 ml)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les conditions d'utilisation générales

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les conditions d'utilisation générales

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les conditions d'utilisation générales

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les conditions d'utilisation générales

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les conditions d'utilisation générales

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Ouvrez le petit flacon et versez 5 ml de HG contre les mouches à fruits le piège (jusqu'à la marque d'indication de volume dans le piège). Placez le piège au centre où la plupart des mouches des fruits seront présentes. L'endroit où normalement les fruits sont placés, par exemple la table de la cuisine. Utilisez un piège par 60 m³ (24 m²). En cas de besoin après un minimum de 14 jours, le HG contre les mouches à fruits doit être renouvelé dans le piège.

5.2. Mesures de gestion des risques

Non pertinent.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Non applicable pour ce produit biocide dans le cadre de la procédure de demande simplifiée, à base de vinaigre de qualité alimentaire.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminez le contenu du piège en vidant la solution dans l'évier.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

A utiliser dans les 2 ans

6. Autres informations